

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
Mme Brenier

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise que nous vivons aujourd'hui a fortement endommagé les comptes de l'Etat et devrait vraisemblablement les impacter encore durant de nombreux mois. Cependant, le Gouvernement ne peut puiser des ressources partout il y en a, sous prétexte de devoir améliorer sa trésorerie. Les personnes morales ou les organismes publics et privés chargés d'une mission de service public doivent voir leurs ressources perdurer, de manière à maintenir le niveau de leurs services, sans être affectés par les choix budgétaires de l'Etat. La trésorerie peut et doit être améliorée grâce à d'autres leviers, au risque de voir la dette grandir fortement.